

ARRÊTÉ DEP-2025-227 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DOREUR A LA FEUILLE ORNEMANISTE

La Directrice du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 1976 portant création du certificat d'aptitude professionnelle doreur à la feuille ornemaniste ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2025-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1: Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle spécialité doreur à la feuille ornemaniste pour la session 2025, dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Stéphanie COURTIER, professionnelle

Vice-président :

Monsieur Philippe CAZE, enseignant

Enseignants :

Monsieur Fares GUEDJDAL

Monsieur Laurent REYNES

Professionnelles :

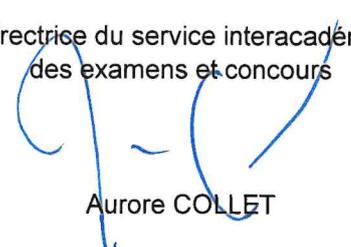
Madame Karelle AVENEAU

Madame Claire CUROT

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2025.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET